Mode d’emploi

Chaudière spéciale gaz

7 747 017 138-00.1RS

Chaudière spéciale gaz
Logano G144 ECO/G144 ECO V

Pour l’utilisateur

Lire attentivement avant utilisation SVP

6 720 803 963 (2010/04) FR

Buderus

1 Pour votre sécurité . . . 3
1.1 Remarque . . . 3
1.2 Utilisation conforme à l'usage prévu . . . 3
1.3 Explication des symboles . . . 3
1.4 Respect des consignes . . . 3
1.4.1 Comportement en cas d'odeur de gaz . . . 4
1.4.2 Comportement en cas d'urgence . . . 4
1.4.3 Remarques concernant le local d'installation . . . 4
2 Description du produit . . . 5
2.1 Chaudière Logano G144 ECO . . . 5
3 Fonctionnement de l'installation de chauffage . . . 6
3.1 Mise en marche de l'installation de chauffage . . . 6
3.2 Mise en service de l'appareil de régulation et du brûleur . . . 6
3.3 Arrêt de l'installation de chauffage . . . 7
3.4 Comportement en cas d'urgence . . . 7
3.5 Contrôler la pression de service, si nécessaire rajouter de l'eau de chauffage et purger . . . 7
3.5.1 Quand faut-il vérifier la pression de service ? . . . 7
3.5.2 Contrôle de la pression de service . . . 8
3.5.3 Rajouter de l'eau de chauffage et purger . . . 8
3.6 Remarques relatives au fonctionnement . . . 9
3.7 Contrôle anti-débordement (AW 50/AW 10) . . . 10
3.8 Importance d'un entretien régulier . . . 11
4 Elimination des défauts du brûleur . . . 11

1 Pour votre sécurité

1.1 Remarque

Cette notice contient des informations importantes nécessaires à l'utilisation fiable et professionnelle de la chaudière ainsi qu'à son fonctionnement.

La Logano G144 ECO/G144 ECO V est désignée ci-dessous par le terme « chaudière » ; elle est disponible dans les versions suivantes :

- G144 ECO
- G144 ECO V

Les différences éventuelles entre les versions seront spécifiées.

1.2 Utilisation conforme à l'usage prévu

La chaudière ne peut être utilisée que pour réchauffer l'eau de chauffage et pour la préparation d'eau chaude sanitaire, par ex. dans les maisons individuelles ou les petits immeubles collectifs.

1.3 Explication des symboles

Avertissements

Dans le texte, les avertissements sont indiqués et encadrés par un triangle de signalisation sur fond grisé.

Pour les risques liés au courant électrique, le point d'exclamation dans le triangle de signalisation est remplacé par un symbole d'éclair.

Les mots de signalement au début d'un avertissement caractérisent le type et l'importance des conséquences éventuelles si les mesures nécessaires pour éviter le danger ne sont pas respectées.

- **REMARQUE** signale le risque de dégâts matériels.
- **PRUDENCE** signale le risque d'accidents corporels légers à moyens.
- **AVERTISSEMENT** signale le risque d'accidents corporels graves.
- **DANGER** signale le risque d'accidents mortels.

Informations importantes

Les informations importantes ne concernant pas de situations à risques pour l'homme ou le matériel sont signalées par le symbole ci-contre. Elles sont limitées par des lignes dans la partie inférieure et supérieure du texte.

Autres symboles

Symbole	Signification
▸	Etape à suivre
→	Renvois à d'autres passages dans le document ou dans d'autres documents
•	Enumération/Enregistrement dans la liste
–	Enumération/Enregistrement dans la liste (2e niveau)

Tab. 1

1.4 Respect des consignes

Vous apprendrez à utiliser votre installation correctement en

- demandant à votre chauffagiste de vous initier au fonctionnement de la chaudière au moment de de son installation
- demandant à votre installateur de vous montrer où se trouve le robinet de remplissage et de vidange monté sur site.
- lisant attentivement cette notice.

N'effectuez les travaux sur la chaudière que dans la mesure où ils sont décrits dans cette notice d'utilisation.

DANGER : Danger de mort dû à des intervenants non qualifiés !

▸ Veillez à ce que le montage, la mise en service et l'entretien soient exclusivement réalisés par des professionnels. En particulier les travaux effectués sur les parties électriques et les conduites de combustibles nécessitent une qualification appropriée.

DANGER : Danger de mort dû à une négligence concernant votre propre sécurité dans les cas d'urgence, par ex. lors d'un incendie !

- Ne jamais se mettre en situation de danger. La sécurité de chacun est toujours prioritaire.

L'utilisatin non conforme de la Logano G144 ECO/ G144 ECO V peut entraîner des dégâts matériels.

- Les ouvertures de la chaudière (portes, trappes de visite, orifices de remplissage) doivent toujours rester fermées pendant le fonctionnement.
- Utilisez la chaudière uniquement de manière conforme et en parfait état.

1.4.1 Comportement en cas d'odeur de gaz

DANGER : Danger de mort dû à l'explosion de gaz inflammables !
Risques d'explosion en cas d'odeur de gaz !

- Ne pas former de flamme ! Ne pas fumer ! Ne pas utiliser de briquet !
- Eviter la formation d'étincelles !
  Ne pas actionner de commutateurs électriques, téléphones, prises ou sonnettes !
- Fermer le robinet principal de gaz !
- Ouvrir portes et fenêtres !
- Avertir les habitants de l'immeuble, mais ne pas sonner !
- Quitter le bâtiment !
- Appeler la société distributrice de gaz ainsi que votre installateur depuis un poste situé à l'extérieur du bâtiment !
- Appeler la police ou les pompiers si nécessaire !
- Si la fuite est audible, quitter immédiatement la zone dangereuse !

1.4.2 Comportement en cas d'urgence

DANGER : Danger de mort par négligence en ce qui concerne votre propre sécurité dans les cas d'urgence, par ex. lors d'un incendie !

- Ne jamais se mettre en situation de danger. La sécurité de chacun est toujours prioritaire.

1.4.3 Remarques concernant le local d'installation

DANGER : Danger de mort par électrocution si l'appareil est ouvert !

- Pour des raisons de sécurité, la chaudière ne doit être ouverte que par un professionnel.

DANGER : Danger de mort par intoxication !
Une arrivée d'air insuffisante pour les installations type ventouse peut provoquer des échappements de fumées dangereux.

- Veillez à ce que les ouvertures d'arrivée et d'évacuation de l'air ne soient ni diminuées ni fermées.
- Laissez les portes d'accès au local d'installation fermées.
- Faites en sorte que les petits animaux ne puissent pénétrer dans le local d'installation en particulier par les bouches d'aération, en installant par ex. une grille d'aération.
- Si vous n'éliminez pas le défaut immédiatement, ne faites pas fonctionner la chaudière.

AVERTISSEMENT : Risques d'incendie dus à des matériaux ou liquides inflammables !

- Assurez-vous qu'aucun matériau ou liquide inflammables ne se trouve à proximité immédiate de la chaudière.

2 Description du produit

2.1 Chaudière Logano G144 ECO

La chaudière simple est un appareil à basse température conçu pour la combustion au gaz.

La chaudière se compose des éléments suivants :

- Appareil de régulation
- Jaquette de chaudière et panneau avant
- Corps de chauffe avec isolation thermique
- Brûleur gaz

L'appareil de régulation contrôle et pilote tous les composants électriques de la chaudière.

La jaquette de chaudière permet d'éviter les pertes de chaleur et sert d'isolation acoustique.

Le corps de chauffe transmet la chaleur produite par le brûleur à l'eau de chauffage. L'isolation thermique empêche les pertes d'énergie.

CE Ce produit correspond aux exigences de base des normes et directives concernées.

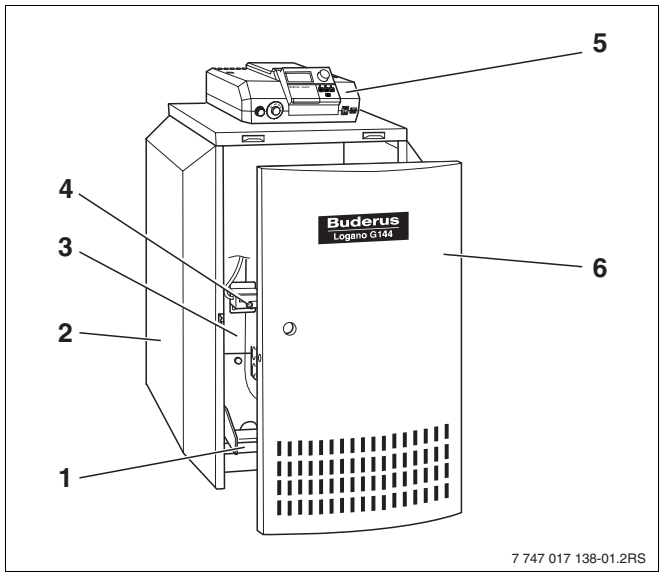

Fig. 1 Chaudière Logano G144 ECO

Légende fig. 1 et 2

1 Brûleur gaz

2 Jaquette de chaudière

3 Corps de chauffe avec isolation thermique

4 Témoin lumineux de signalisation de panne

5 Appareil de régulation

6 Panneau avant de la chaudière

3 Fonctionnement de l’installation de chauffage

Ce chapitre explique la mise en ordre de marche de votre installation de chauffage ainsi que la mise en service de l’appareil de régulation et du brûleur.

3.1 Mise en marche de l’installation de chauffage

Pour pouvoir mettre l’installation de chauffage en service, il faut vérifier :

- la pression d’eau de l’installation de chauffage (voir chap. 3.5.2 « Contrôle de la pression de service », page 8),
- si l’arrivée du combustible au niveau du robinet principal de gaz est ouverte,
- si l’interrupteur d’arrêt d’urgence ou le fusible de la chaufferie sont enclenchés.

Demandez à votre installateur de vous montrer où se trouve le robinet de vidange sur votre installation de chauffage si vous devez rajouter de l’eau d’appoint.

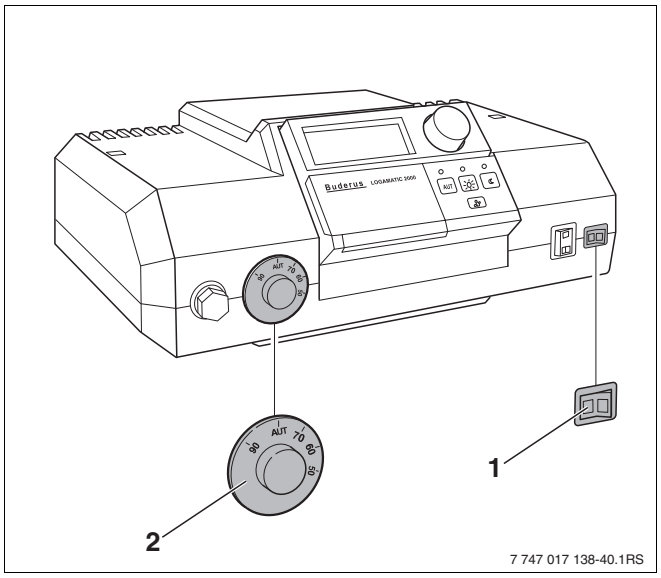

Fig. 2 Appareil de régulation (ici par ex. : Logamatic 2107)

1 Thermostat de l’eau de chaudière

2 Interrupteur marche / arrêt

3.2 Mise en service de l’appareil de régulation et du brûleur

Mettez votre chaudière en service par l’appareil de régulation fig. 2 et fig. 3. Avec la mise en service de l’appareil de régulation, vous mettez automatiquement le brûleur en marche. Celui-ci peut ensuite être démarré par l’appareil de régulation. Vous trouverez des informations complémentaires dans la notice d’utilisation de l’appareil de régulation utilisé.

- Placez l’interrupteur marche/arrêt (fig. 2, [2] et fig. 3, [2]) sur « I » (MARCHE).
- Ouvrez lentement le robinet principal de gaz.
- Réglez le thermostat d'eau de chaudière (fig. 2, [1] et fig. 3, [1]) sur « AUT ». Si la régulation est constante, régler sur la température souhaitée (mini. 65 °C).

Respectez la notice d’utilisation de la régulation !

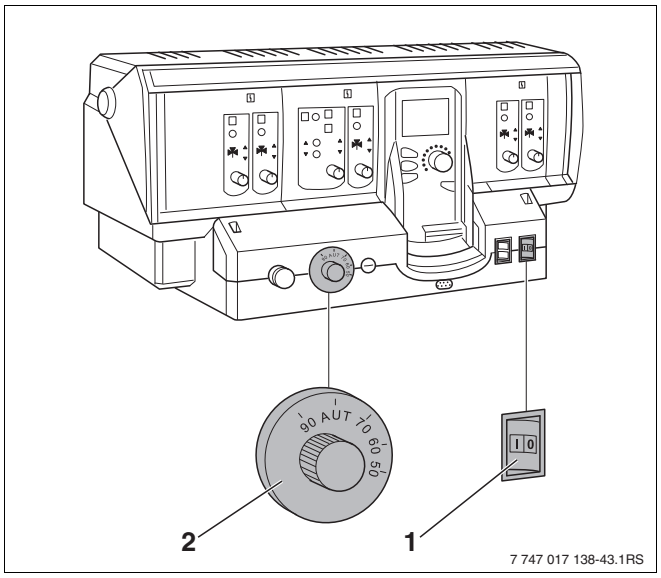

Fig. 3 Appareil de régulation (ici par ex. : Logamatic 4211)

1 Thermostat de l’eau de chaudière

2 Interrupteur marche / arrêt

3.3 Arrêt de l'installation de chauffage

- Couper l'interrupteur principal sur l'appareil de régulation (position « 0 »). La chaudière et tous les composants (par ex. le brûleur) sont ainsi arrêtés.
- Fermer l'alimentation principale du combustible.

AVIS : Dégâts sur l'installation dus au gel !

Si l'installation de chauffage n'est pas en marche, elle risque de geler en cas de grands froids.

- Laissez, dans la mesure du possible, l'installation de chauffage allumée en permanence.
- Protéger l'installation de chauffage contre le gel et, si nécessaire, vidanger les conduites d'eau de chauffage et d'eau potable au point le plus bas de l'installation.

3.4 Comportement en cas d'urgence

En cas d'urgence, par ex. au moment d'un incendie, procéder comme suit :

- Ne jamais se mettre en situation de danger. La sécurité de chacun est toujours prioritaire.
- Fermer l'alimentation principale du combustible.
- Mettre l'installation hors tension par l'interrupteur d'arrêt d'urgence ou par le fusible principal.

3.5 Contrôler la pression de service, si nécessaire rajouter de l'eau de chauffage et purger

3.5.1 Quand faut-il vérifier la pression de service ?

L'eau de chauffage qui vient d'être remplie perd beaucoup de volume dans les premiers jours en raison d'un fort dégagement de gaz. Des bulles d'air se forment et la circulation de l'eau de chauffage commence à faire du bruit.

- Vérifier d'abord quotidiennement la pression de service sur les nouvelles installations, rajouter de l'eau de chauffage et purger les radiateurs, si nécessaire.
- Par la suite, vérifier la pression de service une fois par mois, rajouter de l'eau si nécessaire et purger les radiateurs.

3.5.2 Contrôle de la pression de service

Le chauffagiste a réglé l'aiguille rouge du manomètre sur la pression de service nécessaire (minimum 1 bar de surpression).

- ▶ Vérifier si l'aiguille du manomètre est située à l'intérieur du marquage vert.
- ▶ Si l'aiguille du manomètre est inférieure au marquage vert, rajouter de l'eau de chauffage.

3.5.3 Rajouter de l'eau de chauffage et purger

Demandez à votre chauffagiste de vous montrer où se trouve le robinet de vidange externe sur votre installation pour savoir par où rajouter l'eau de chauffage.

REMARQUE : Dégâts sur l'installation dus à des variations de température !

Si vous remplissez l'installation à chaud, les variations de température risquent de provoquer des fissures et la chaudière n'est alors plus étanche.

- ▶ Remplir l'installation de chauffage uniquement à froid (la température de départ ne doit pas dépasser 40 °C maximum).

- ▶ Remplir lentement l'installation uniquement par le robinet de remplissage externe.
- ▶ Raccorder le tuyau au robinet d'eau. Insérer le tuyau rempli d'eau sur l'embout de tuyauterie du robinet de remplissage, fixer avec un collier de serrage et ouvrir le robinet de remplissage.
- ▶ Remplir l'installation de chauffage lentement en observant l'indicateur de pression (manomètre).
- ▶ Fermer le robinet d'eau ainsi que le robinet de remplissage et de vidange une fois que la pression de service souhaitée est atteinte.
- ▶ Purger l'installation au niveau des vannes de purge des radiateurs.
- ▶ Si la pression de service diminue à cause de la purge, rajouter de l'eau.
- ▶ Détacher le tuyau du robinet de remplissage et de vidange.

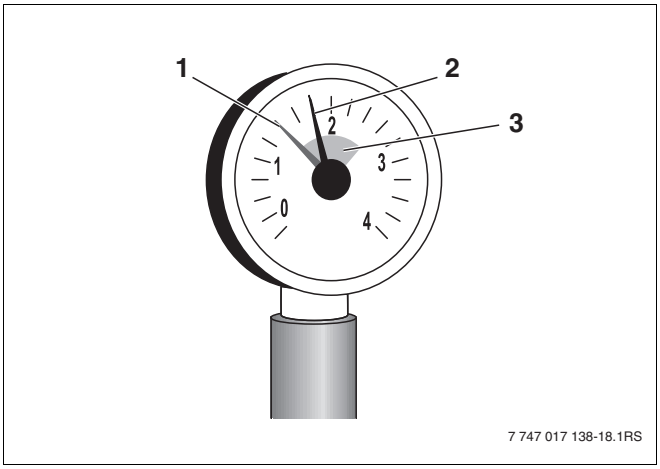

Fig. 4 Manomètre pour installations fermées

1 Aiguille rouge

2 Aiguille du manomètre

3 Surlignage vert

AVIS : Dégâts sur l'installation dus à des remplissages fréquents !

Si vous devez souvent rajouter de l'eau de chauffage, l'installation risque d'être endommagée par la corrosion ou la formation de tartre selon la qualité de l'eau utilisée.

- Demandez à votre installateur si vous pouvez utiliser l'eau de votre secteur telle quelle ou si elle doit éventuellement être traitée au préalable.
- Informez votre installateur au cas où vous devriez souvent rajouter de l'eau.

3.6 Remarques relatives au fonctionnement

Combustible approprié

Pour assurer le bon fonctionnement de l'installation de chauffage, utiliser la marque et la qualité de combustible appropriées.

REMARQUE : Dégâts sur l'installation dus à l'utilisation d'un combustible inapproprié !

- Utilisez exclusivement le combustible indiqué.

Demandez conseil à votre chauffagiste si vous souhaitez convertir votre installation de chauffage à un autre type de combustible ou si vous souhaitez utiliser un combustible présentant des spécifications différentes.

Utilisez exclusivement le combustible suivant :

Tampon/date/signature

Local d'installation

PRUDENCE : Dégâts sur la chaudière dus à un air de combustion encrassé !

- N'utilisez jamais de produits de nettoyage contenant du chlore ou des hydrocarbures halogénés (contenus entre autres dans les sprays, solvants ou produits de nettoyage, peintures, colles).
- Evitez tout excès de poussière.

REMARQUE : Dégâts sur l'installation dus à une inondation !

- En cas de risque d'inondation, mettez votre chaudière hors service à temps avant que l'eau ne pénètre, côté eau et côté électricité (➔ chap.3.3, page 7).
- Le cas échéant, faites contrôler votre installation de chauffage par un chauffagiste avant de la remettre en service.
- La robinetterie, les dispositifs de régulation et de commande qui sont entrés en contact avec l'eau doivent être remplacés par un installateur.

3.7 Contrôle anti-débordement (AW 50/AW 10)

La chaudière peut être équipée d'un contrôle anti-débordement. Ce dispositif interrompt l'alimentation en gaz du brûleur si les fumées s'échappent dans le local d'installation, par ex. si la pression de refoulement de la cheminée est faible en raison de la météo. Le brûleur s'arrête.

Remise en service de la chaudière (après élimination du défaut) :

- Le contrôle anti-débordement AW 50 (fig. 5, [1]) redémarre le brûleur automatiquement après quelques minutes en cas de besoin thermique.
- Avec le contrôle anti-débordement AW 10 (fig. 5, [2]) retirez le capuchon après deux minutes env. (fig. 5, [5]) et enfoncez la cheville de déverrouillage (fig. 5, [4])

DANGER : Danger de mort par asphyxie due à l'échappement des gaz brûlés !
Si le contrôle anti-débordement s'enclenche souvent, il est possible que le fonctionnement de la cheminée ou du conduit des fumées soit défectueux.

- Avertissez un installateur agréé.

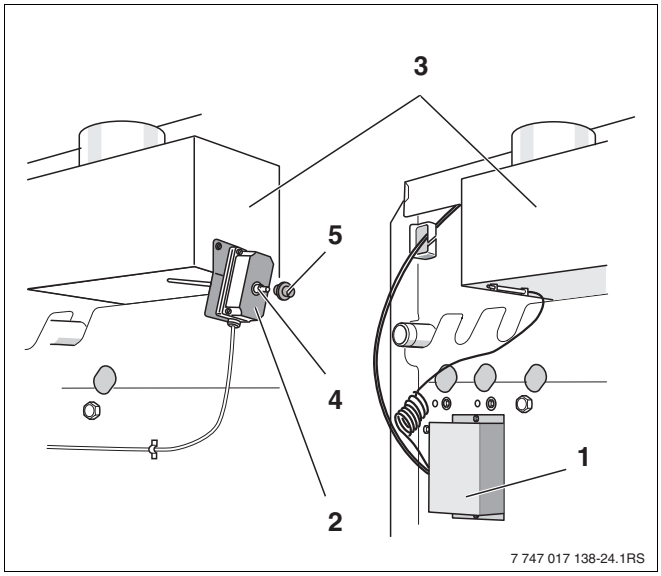

Fig. 5 Contrôle anti-débordement

1 Contrôle anti-débordement AW 50
2 Contrôle anti-débordement AW 10
3 Coupe-tirage
4 Cheville de déverrouillage
5 Capuchon

3.8 Importance d'un entretien régulier

Les installations de chauffage doivent subir un entretien régulier pour les raisons suivantes :

- pour obtenir un rendement élevé et faire fonctionner l'installation de chauffage de manière économique (consommation faible en combustible),
- pour atteindre une grande sécurité d'exploitation,
- pour maintenir une combustion écologique de haut niveau.

DANGER : Danger de mort par électrocution si l'appareil est ouvert !

- ▶ Pour des raisons de sécurité, la chaudière ne doit être ouverte que par un professionnel.

AVIS : Dégâts sur l'installation dus à l'insuffisance ou à l'absence d'entretien et de nettoyage !

- ▶ Faites réviser, nettoyer et maintenir en état votre installation de chauffage une fois par an par un chauffagiste.
- ▶ Nous vous recommandons de conclure un contrat d'inspection annuelle et d'entretien personnalisé.

4 Elimination des défauts du brûleur

En cas de panne au niveau du brûleur, le témoin lumineux s'allume sur la chaudière (fig. 6, [1]).

AVIS : Dégâts sur l'installation dus au gel !

L'installation de chauffage risque de geler si elle n'est pas en marche, par ex. suite à un arrêt d'urgence.

- ▶ En cas de grands froids, protégez l'installation de chauffage ainsi que la maison contre le gel, par ex. les conduites d'eau sanitaire.
- ▶ Si l'installation de chauffage est arrêtée pendant plusieurs jours en raison d'une mise hors circuit par défaut, vous devez laisser couler l'eau de chauffage au point le plus bas de l'installation par le robinet de remplissage et de vidange pour la protéger contre le gel le cas échéant.

- ▶ Appuyez sur le bouton de réarmement du brûleur (fig. 6, [1]) à travers la perforation située sur le capot.

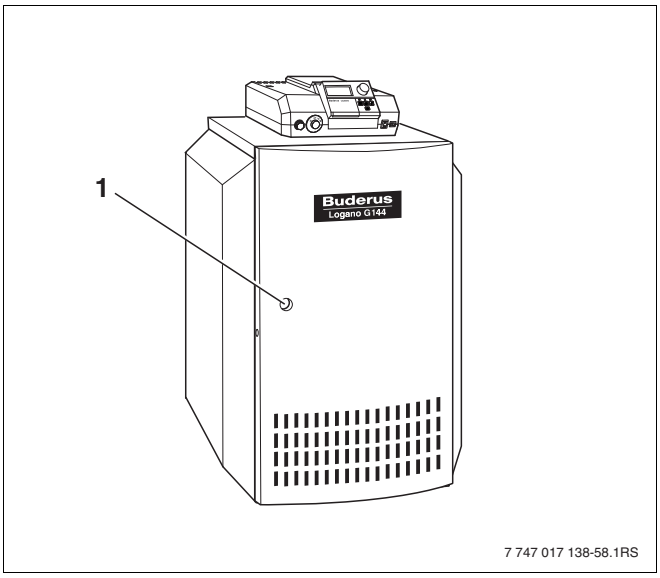

Fig. 6 Réarmer la chaudière

1 Témoin lumineux de signalisation de panne

Buderus

Konformitätserklärung

Declaration of conformity

Déclaration de conformité

Wir
We
Nous

BBT THERMOTECHNIK GMBH, D-35573 Wetzlar

erklären in alleiniger Verantwortung , dass das die Heizkessel-Reihe
declare under our responsibility that the boiler series
déclarons sous notre seule responsabilité que le série des chaudieres

Logano G 144

konform ist mit den Anforderungen der Richtlinien
is in conformity with the requirements of the directives
est conforme aux exigences des directives

Richtlinie Directive Directive		Norm Standard Norme	Bemerkung Remark Remarque
90/396/EEC	gas appliance directive	EN 297	Notified Body : 0085
92/42/EEC	boiler efficiency directive	-	Notified Body : 0085
73/23/EEC	low voltage directive	EN 60335	-
89/336/EEC	EMC directive	EN 55014 EN 60730-1 EN 50081-1	-

Ergänzung für Deutschland :
Supplement for Germany :
Supplément pour l'Allemagne :

- EnEV vom 16.11.2001 : Niedertemperaturkessel gemäß § 2, Abs. 10
- 1.BImSchV vom 07.08.1996 : NO_x < 80 mg/kWh (Erdgas) gemäß § 7, Abs. 2
  (Kessel mit Nennwärmeleistung bis 120 kW)

Wetzlar, 22.02.2005

BBT THERMOTECHNIK GMBH

Geschäftsführung
Dr. Schulte

Produktzulassung
i.A. Reinstädtler

France
Buderus Chauffage SAS
B.P. 31
67501 HAGUENAU CEDEX
Tél.: 0825 122 120
www.buderus.fr
buderus.france@fr.bosch.com

Suisse
Buderus Heiztechnik AG
Netzibodenstr. 36
CH-4133 Pratteln
www.buderus.ch
info@buderus.ch

Belgique
Bosch Thermotechnology n.v./s.a.
Buderus
Ambachtenlaan 42a
3001 Heverlee
Tél.: 0032 70 246 072
Fax: 0032 16 400 406
www.buderus.be
info@buderus.be

Luxembourg
Ferroknepper Buderus S.A.
Z.I. Um Monkeler
20, Op den Drieschen
B.P. 201 L-4003 Esch-sur-Alzette
Tél.: 0035 2 55 40 40-1
Fax: 0035 2 55 40 40-222
www.buderus.lu
info@buderus.lu

Belgien: Deutsche Fassung auf Anfrage erhältlich.

Buderus